

**LES EMBÛCHES
DE L'ENFANT D'UNE RÉFUGIÉE
D'APRÈS GUERRE ET ADOPTÉE AU QUÉBEC**

Présenté à la

Commission citoyenne sur le droit de la famille.

12 juin 2018

Par :

Diane Poitras

LES EMBÛCHES DE L'ENFANT D'UNE RÉFUGIÉE D'APRÈS GUERRE ET ADOPTÉE AU QUÉBEC

Aujourd'hui, permettez-moi de vous faire part de certains obstacles que doivent affronter les enfants qui sont nés au Québec de parents réfugiés ou immigrants et qui ont été adoptés dans notre province après la Deuxième Guerre mondiale.

Je suis l'enfant d'une réfugiée polonaise arrivée enceinte au Canada après la guerre. Le fait d'être adoptée sous le régime de l'adoption plénière ne me facilite pas la tâche pour savoir qui était ma mère d'origine.

La preuve, c'est que je n'y suis jamais parvenue après 25 ans de recherches ardues et intensives et presque 7 décennies d'attente de pleurs, de déceptions et de rêverie.

J'ai toujours suivi de près les projets de loi sur l'adoption au Québec et j'ai constaté que les enfants d'immigrants et de réfugiés ne faisaient pas partie des discussions et des recommandations. Ils n'ont jamais été pris en considération pour faire valoir leurs besoins de connaître et de faire reconnaître leurs origines, leur nationalité, leur culture, leur langue et leur histoire.

La loi de l'adoption du Québec considère que le statut légal de la personne adoptée est celui qu'elle a reçu de ses parents adoptifs lors son adoption et qu'elle ne peut avoir accès à son dossier d'adoption.

LE DROIT À LA CITOYENNETÉ DE MES PARENTS D'ORIGINE

Il aurait été impossible pour moi d'obtenir la citoyenneté polonaise comme les enfants de polonais nés légitimement au Québec de parents polonais qui eux aussi sont arrivés après la guerre. Ces enfants ont la citoyenneté canadienne et polonaise.

Certains enfants adoptés à l'international par des parents québécois ont pu obtenir la citoyenneté de leur pays d'origine en plus de garder leur citoyenneté canadienne par adoption.

Au moment où je suis née, ma mère d'origine polonaise n'avait pas encore sa citoyenneté canadienne. Les femmes réfugiées de cette époque venaient au Canada pour travailler comme domestique dans des maisons privées ou travaillaient dans les hôpitaux et devaient remplir un contrat de 2 ans. Elles pouvaient obtenir la citoyenneté canadienne seulement après 5 ans.

Donc, ma mère n'avait pas sa citoyenneté canadienne au moment de ma naissance et je me demande toujours quels seraient mes droits.

Je ne sais pas si j'ai de la parenté au Québec ou ailleurs dans le monde.

Si un jour je dois m'adresser à des bureaux d'immigration à Halifax, en Pologne ou en Allemagne pour avoir plus de renseignements afin de retrouver de la parenté, j'aurai besoin de l'identité complète de ma mère et des preuves que je suis sa fille biologique.

Tout semble indiquer qu'il sera impossible d'avoir un document officiel du gouvernement du Québec qui me donnera la preuve que je suis née de cette dame polonaise et d'obtenir son identité avec le nom de ses parents et son lieu de naissance en Pologne.

D'autres enfants de réfugiés de la même époque que moi ont dans leurs papiers d'adoption le trajet de l'immigration de leur maman de naissance avant d'arriver au Québec.

Je n'ai pas eu cette chance car j'ai été déclarée comme la personne adoptée qui posait trop de questions auprès des fonctionnaires du Centre jeunesse qui détient mon dossier. Et pourtant mes questions sont tellement légitimes et je sais qu'ils ont des informations à propos du temps qu'elle a passé dans des camps de réfugiés en Allemagne.

J'ai ressenti beaucoup d'humiliation lorsque j'allais demander de l'aide dans des ambassades et des consulats en disant que je recherchais ma mère et que je ne savais pas son nom ni son adresse ni son lieu de naissance.

On se sent bien seul au monde quand on ne peut connaître celle qui nous a donné la vie, ni exprimer la fierté de notre appartenance à notre famille d'origine, ni feuilleter les albums de photo racontant les débuts de notre histoire.

Je ne sais pas à quel moment ma maman de naissance et moi nous sommes arrivées au Canada ni à quel endroit. Tout ce que je sais c'est que ma mère m'a donné naissance par un jour de pluie dans une maternité privée qui était située devant le Parc Lafontaine à Montréal.

Ma santé étant médiocre, on a dit à ma maman que j'étais décédée. Le lendemain, je devais rentrer à l'orphelinat appelé la Crèche de la Réparation. J'ai été baptisée sous le nom fictif de Jeanne d'Arc Blondin et on a marqué dans le registre que je suis née de parents inconnus.

Mon identité polonaise a foutu le camp et toutes les pièces de l'histoire de ma maman slave aussi.

Le premier chapitre de ma vie doit se définir d'abord et avant tout par une histoire d'immigration avant de devenir une histoire d'abandon et d'adoption.

L'enfer de l'adoption plénière, c'est d'avoir perdu ma véritable identité depuis le lendemain de ma naissance jusqu'à aujourd'hui et de n'y avoir jamais consenti.

MES RECOMMANDATIONS EN SANTÉ

Il est surprenant de constater que les médecins et les spécialistes en santé ne se sont jamais prononcés publiquement sur les besoins en santé des personnes adoptées.

Certains médecins ont pour leur dire qu'ils ont toute la technologie pour nous soigner en cas de besoin.

Et pourtant, il arrive bien souvent que l'on se fait raconter une histoire où une personne est morte de tel type de cancer ou d'une autre maladie héréditaire et que si les médecins étaient intervenus avant pour prodiguer des soins ils auraient pu guérir la maladie, ou mieux la prévenir ou faire gagner 10 ans de vie à une personne.

Combien de parents ont été dévastés d'apprendre que leur enfant a hérité d'une maladie génétique grave rendant leur enfant hypothéqué pour la vie. S'ils avaient su que l'un d'entre eux ou les deux parents étaient porteurs de cette maladie, ils auraient plutôt préféré faire un autre choix et même prendre des décisions au début de la grossesse.

Au Québec, des dizaines de milliers de personnes ne savent pas qu'elles ont été adoptées. Donc lors des visites médicales, ces personnes donnent les antécédents médicaux de leurs parents adoptifs, ou des autres personnes de leur famille d'adoption. Donc leurs antécédents médicaux sont faux et donnent de mauvaises pistes aux médecins.

Recommandations :

Que les besoins en santé des adoptés deviennent un sujet à l'ordre du jour au ministère de la Santé du Québec et que des études soient entreprises sur ce sujet. Les enfants adoptés de 0 à 90 ans ont été ignorés et complètement abandonnés par tout le système médical.

MES SENTIMENTS D'ORPHELINE DE MES ORIGINES

J'attends toujours avec impatience l'instant solennel de connaître mon identité d'origine qui effacera la tache originelle qui m'a été imposée à l'époque de la grande noirceur par la terrible loi de la confidentialité des dossiers d'adoption au Québec.

À mon avis, le jour où je connaîtrai le nom de ma maman slave, je retrouverai dans mon cœur et dans ma tête ma propre légitimité.

J'ai hâte de vivre ce moment ultime où je caresserai de mes yeux pour la toute première fois de ma vie le nom de ma maman de naissance. Je pourrai alors débiter des recherches pour connaître ma famille d'origine, ma fratrie, mon histoire et le récit de notre immigration au Canada.

J'espère connaître la triste odyssée de ma mère à travers l'Europe durant la guerre et son passage dans un camp de réfugiés en Allemagne.

Je compte les jours et les heures pour mettre fin à toute une vie adoptive basée sur de la fiction, des incertitudes, des secrets et des mensonges. Le Walt Disney de l'adoption je veux le quitter à

tout jamais pour enfin retrouver ma véritable identité et ne plus avoir l'impression de venir de nulle part et d'être née de rien ni de personne. On dit souvent que le tout est plus grand que la somme des parties, alors, j'aurai retrouvé mon tout. Une personne qui connaît ses origines sait qui elle est et c'est une personne libre.

Je crois sincèrement qu'il faut faire avancer les droits humains des enfants de réfugiés qui ont été adoptés.

Vous avez encore une fois devant vous la plus orpheline des orphelines du Québec et je termine en vous disant que :

« Les adoptés sont aussi des personnes. »

Diane Poitras,

La plus orpheline des orphelines du Québec